

PROCÉDURE : PROPOSER UN PROJET NATIONAL

**Tu as un projet qui peut intéresser toute l'association ?
Tu trouveras ici les étapes à suivre pour faire de ton projet un projet national.**

POURQUOI LE PROPOSER ?

- Je fais profiter toute l'association de mes bonnes idées.
- Je bénéficie d'un accompagnement pédagogique.
- Mon projet est visible via les canaux de com' associatifs.
- J'ai même une possibilité de financement le cas échéant.

Le processus ci-dessous a pour objectif d'encourager l'émergence des initiatives et de proposer un cadre commun d'organisation des projets nationaux ou de portée nationale.

Un projet « national » n'a pas la même temporalité qu'un projet local ou régional, il implique la collaboration voire la co-construction en associant des acteur.trice.s bénévoles et salarié.e.s de différents niveaux.

C'est pourquoi il est nécessaire d'anticiper sa préparation et d'être accompagnés tout au long de sa conception et de sa réalisation, notamment au moyen de rencontres régulières entre les différents acteurs concernés.

La Commission des Méthodes Éducatives (CME), propose un cadre d'organisation et d'accompagnement en ce sens, en cohérence avec les missions dont le CD l'a investie.

QU'EST-CE QU'UN PROJET, UN ÉVÈNEMENT NATIONAL ?

PRÉAMBULE :

DISTINCTION INITIALE :

• CE QUI EST PORTÉ/IMPULSÉ PAR L'ÉCHELON NATIONAL DIT "PROJET NATIONAL".

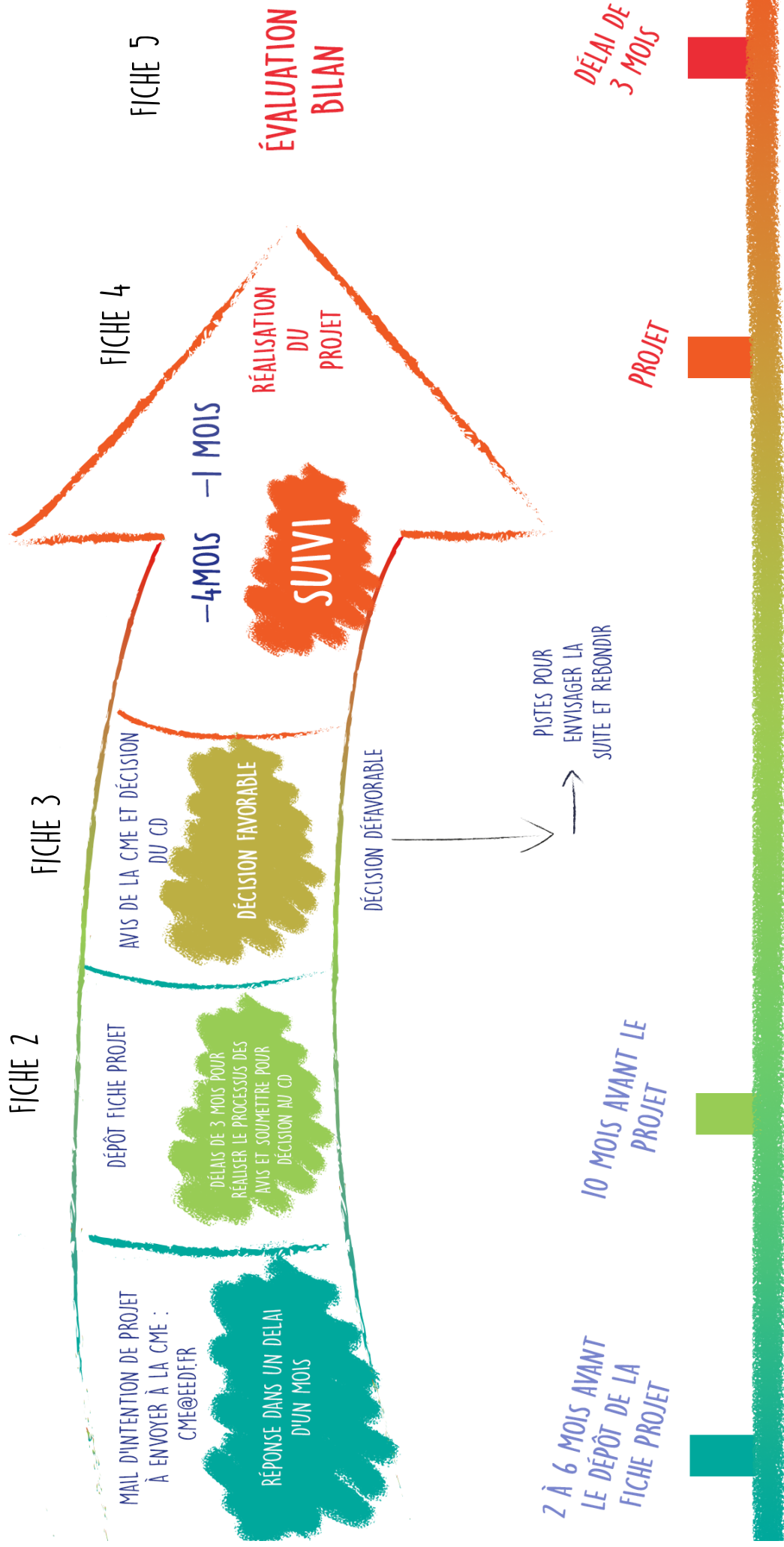
➤ PROJET PROVENANT DES ÉQUIPES SALARIÉES DU NIVEAU NATIONAL ET DES ÉQUIPES / GROUPES DE TRAVAIL CME OU AUTRES INTERVENANTS/GROUPES DE TRAVAIL DE NIVEAU NATIONAL.

• CE QUI EST D'INTÉRÊT NATIONAL DIT "PROJET DE PORTÉE NATIONALE".

➤ PROJET PORTÉ PAR UNE STRUCTURE EEDF D'UN AUTRE NIVEAU (RÉGIONAL OU LOCAL) ET AYANT UN RAYONNEMENT NATIONAL.

EN CAS D'IDÉE DE PROJET IMPULSÉ PAR PLUSIEURS BÉNÉVOLES, ILS DOIVENT ÊTRE RATTACHÉS À UNE STRUCTURE EEDF.

DÉMARCHE D'UN PROJET NATIONAL / DE PORTÉE NATIONALE



ETAPE 1 :

faire connaître son intention, son idée de projet à la CME via un mail en mentionnant dans les grandes lignes l'action et son objectif général. A réception de ce mail la CME : accusera réception et fera un retour, dans un délai d'un mois, sur le projet afin d'envisager ensemble la suite possible.

ETAPES 2 ET 3

La CME identifie un.e référent.e* au sein de son équipe pour accompagner et être le relais dans la phase de rédaction de la fiche projet (fiche 2)



Cette fiche projet contribuera à déterminer la nature de l'aide et du soutien possible pour le projet (ressources humaines, matérielles, financières). Elle est à déposer à la Commission des Méthodes Educatives environ 10 mois avant la date de début du projet.



Lors d'un dépôt de projet, les porteurs et la Commission des méthodes éducatives s'engagent à respecter les points d'étape identifiés ci-dessus : les rendez-vous de suivi et les points détaillés (fiche 3)

*référent.e Commission des Méthodes Educatives : personne qui accompagne le.s pilote.s du projet tout au long du processus jusqu'à l'évaluation.

ETAPE 4 : LA DÉMARCHE DE DÉCISION

La décision formelle arrive dans les 3 mois suivant le dépôt de la fiche projet.

La décision du projet dépend de la CME, selon 2 processus en fonction du projet :



Analyse de la fiche projet par la CME.



Entretien avec les porteurs du projet : échanges, demande de compléments



Processus des avis pour orienter la prise de décision

Projet national = présentation du projet et demande d'un avis au Conseil National. Sur avis du CN : décision CME et ratification CD en dessous du seuil d'un budget total de 5000€. Avis CME et décision CD au dessus du seuil d'un budget total de 5000€.

Projet de portée nationale = avis de validation par les pairs (« panel » de représentants de structures de même niveau identifiées par CME) ratifié par CME ou, selon opportunité et agenda, sur avis du Conseil National. Décision CME et ratification CD en dessous du seuil d'un budget total de 5000€. Avis CME et décision CD au dessus du seuil d'un budget total de 5000€.

Autres décisionnaires



En cas de projet international : l'ENI sera associée automatiquement à la prise de décision.



En cas de projet dont le budget est supérieur à 10 000€ : la CAF sera associée automatiquement à la prise de décision.

ETAPE 5 ET 6 : DÉCISION



Décision favorable : formalisation de la mise en œuvre (fiche 3). Un suivi régulier incontournable de la mise en place et de la réalisation du projet (mensuel et point détaillé indicativement à 4 mois et à 1 mois de la date de début du projet).



Décision défavorable : Proposition de pistes possibles pour rebondir (portée plus locale ou régionale, retravailler le projet pour le renforcer), ...